« Le Tour de Ballainvilliers »

REGLEMENT 2026

Article 1- Organisation

L'évènement « le tour de Ballainvilliers » est organisé par l'association Courir à Ballainvilliers en partenariat avec la commune de Ballainvilliers

Géographiquement cet événement aura lieu sur la commune de Ballainvilliers

Article 2- Déroulement de la course

Le tour de Ballainvilliers se déroulera le dimanche 11 octobre 2026

Sont prévues :

Au départ du stade de Ballainvilliers

- A 09h40 une Baby course (entre 3 et 10 ans) départ sur le stade
- A 10h15 une course de 5 Km : 13 ans minimum,10 km :15 ans minimum Départ chemin des Daunettes
- Une signalétique (au sol) sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider

Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques insérées aux dossards, qui devront être restituées dès l'arrivée des participants

Article 3- Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée

-Soit d'une licence en cours de validité

. Licenciés titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ou d'un » Pass' j'aime courir » délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

. Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, ESCF, FSGT, UFOLEP.

. Les licences étrangères ne sont pas acceptées, les participants étrangers sont tenus de fournir un P.P.S. même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics

- Soit de la fiche PPS :https://pps.athle.fr/ Le lien pour la fiche PPS

- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs

Sur la course le port de casque et d'écouteurs est interdit

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site Adeorun.com, à partir du 01 juin 2026 jusqu'au 08 octobre 2026 à 12h00 soit par bulletin d'inscription

Les inscriptions pourront être également prises sur place le samedi A.M. à partir de 14h30 chez notre partenaire INTERSPORT de la Ville du Bois et seront clos à 17h00

Les frais d'inscriptions seront de

- Course de 10 km 16€ à l'avance et 18€ sur place (pour les non licenciés)
- Course de 10 km 14€ pour les licenciés et 16€ sur place
- Course de 5 km 6€ à l'avance et 7€ sur place

Une coupe pour les 1ers de chaque catégorie et coupe + récompense aux 3 premiers (masculin et féminin) du scratch

En annexe tableau avec année de naissance par catégories

De plus notre course étant associée à la campagne de lutte pour le cancer du sein, nous proposons à chaque coureur un maillot manches courtes rose pour 5€ dont la somme sera intégralement versée à l'association. Cette somme pourra être versée lors de l'inscription pour la course.

Article 4- Engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L’organisateur se réserve le droit d’annuler l’évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

Article 5- Dossards

Les dossards pourront être retirés le samedi A.M. à partir de 14h30 au magasin INTERSPORT de la ville du bois ou le dimanche à partir de 08h00mn sur le site de l’organisation de cet événement, à Ballainvilliers (salle des Daunettes)

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard

En cas d’abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l’arche de chronométreur

Article 6-Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l’assurance liée à leur licence sportive

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l’épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet événement sous leur propre et exclusive responsabilité

Article 7- Sécurité

La course sera ouverte par un véhicule ou vélo et la ville fera l’objet d’une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules motorisés ou pas seront interdits à l’accompagnement des participants. Seul sont autorisés celui qui ouvre et ferme la course

Les bicyclettes, engins à roulettes et /ou motorises sont formellement sur le parcours hormis les véhicules de l’organisation, de la sécurité et de santé /secours.

La présence d’animaux est également strictement interdite sur le parcours

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec la croix rouge habilité à intervenir en cas d'incident. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tout participant(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve

Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet événement

Ne présumez pas de vos forces participer à la course qui vous correspond

Article 8- Ravitaillement

Pour la course des 10km, un poste de ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours situé à Ballainvilliers et un poste à l'arrivée pour toutes les épreuves

Article 9-Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là. Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos détritus au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur Ballainvilliers.

Article 10-Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaitre sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11- Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Article 12- Récompenses

Prix non cumulables en cas de double récompense

Article 13-Classements

Les classements et les récompenses sont établis sur les temps officiels de chaque course et communiqués aux instances officielles FFA

Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique et sur le site ADEOCHRONO

ANNEXE ANNEE NAISSANCE PAR CATEGORIE

HOMMES +FEMMES

Nom catégorie	CATEGORIE	MINIMUM	MAXIMUM
MASTERS 10	M10	31/12/1942	01/01/1915
MASTERS 9	M9	31/12/1947	01/01/1943
MASTERS 8	M8	31/12/1952	01/01/1948
MASTERS 7	M7	31/12/1957	01/01/1953
MASTERS 6	M6	31/12/1962	01/01/1958
MASTERS 5	M5	31/12/1967	01/01/1963
MASTERS 4	M4	31/12/1972	01/01/1968
MASTERS 3	M3	31/12/1977	01/01/1973
MASTERS 2	M2	31/12/1982	01/01/1978
MASTERS 1	M1	31/12/1987	01/01/1983
MASTERS 0	M0	31/12/1992	01/01/1988
SENIOR	SE	31/12/2004	01/01/1993
ESPOIR	ES	31/12/2007	01/01/2005
JUNIOR	JU	31/12/2009	01/01/2008
CADET(TE)	CA	31/12/2011	01/01/2010
MINIME	MI	31/12/2013	01/01/2012
BENJAMIN(E)	BE	31/12/2015	01/01/2014
POUSSIN(E)	PO	31/12/2017	01/01/2016

ECOLE ATHLETISME	EA	2017-2019
BABY ATHLE	BB	2020-2023